



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions Générales d'Utilisation des Actions, Services, Prestations proposées par l'Association

Présentation :

Le centre social est un équipement de proximité, agréé par la CAF, qui rassemble les habitants autour des questions de la vie quotidienne, de l'éducation, de la parentalité, de la famille, de l'accès aux droits, de l'environnement ...

C'est aussi une association gérée par des habitants/bénévoles qui s'engagent comme administrateurs et qui sont accompagnés et soutenus par les élus locaux et par une équipe de professionnels. Le centre social devient alors un lieu de participation pour l'animation de la vie sociale, un lieu de rencontre et de partage, intercommunal, intergénérationnel, interculturel...

Le centre social est ouvert à tous (petits et grands, enfants, jeunes, adultes, seniors et familles). Il propose des actions pour tous et permet d'animer la vie sur le territoire : accompagnement de projet, soutien aux familles, activités, soirées...

Il est régulièrement présent sur votre commune : *Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Vernioz, Monsteroux-Milieu, Chalon, Montseveroux et Cour-et-Buis.*

Accueil du public :

L'accueil administratif vous accueille le Lundi de 13h30 à 17h, le Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le Jeudi de 13h30 à 17h et le Vendredi de 9h à 12h30.

L'accueil est un lieu d'écoute, d'échange, d'information et de communication.

Adhésion :

Etre adhérent, cela permet :

- de participer aux différentes activités mises en place en tant que bénévole ou en tant que participant
- d'être assuré pendant l'encadrement ou la pratique de ces activités
- de faire vivre et d'animer l'association
- de participer aux prises de décisions concernant la vie et les grandes orientations de l'association
- de soutenir l'association en montrant le poids qu'elle représente sur le territoire

L'adhésion est annuelle, elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août. Elle est obligatoire et préalable à toute participation à une activité ou à un engagement bénévole.

L'adhésion est conditionnée par le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est de 10€ par foyer et est déterminée par le Conseil d'Administration. Le bulletin d'inscription sera rempli et signé par l'adhérent qui souscrit aux statuts de l'association, au projet du centre social ainsi qu'au présent règlement. L'ensemble de ces documents est disponible à l'accueil. Pour les mineurs, ce bulletin est rempli et signé par le représentant légal.

Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise et non remboursable.

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

*Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis*





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions Générales d'Utilisation des Actions, Services, Prestations proposées par l'Association

Règles de vie :

Le respect est un des principes fondamentaux du fonctionnement du centre social et une de ses valeurs de référence. Les règles de vie sont les mêmes quel que soit le lieu d'intervention du centre social.

- Le respect des personnes : Il implique l'interdiction de porter atteinte à l'intégrité physique ou verbale d'autrui. Les comportements vexatoires, insultes, actes de violence ou d'incivilité, propos discriminatoires ne sont pas tolérés et peuvent être passibles de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Une attitude et une tenue correcte sont exigées à l'intérieur du centre social et ses annexes. Le comportement doit être calme, soucieux du bien-être et de la sécurité tant du personnel que les autres usagers.
- Le respect des activités et du matériel : Pour le bon fonctionnement des activités, il est demandé de ne pas faire de bruit aux abords des salles. Le matériel installé à la disposition des usagers ne doit être ni détérioré, ni détourné de son usage initial. Chaque adhérent a donc la responsabilité du matériel utilisé. L'installation et le rangement du matériel sont inclus dans le temps.
- Le respect des lieux et des véhicules destinés au transport : Aucune dégradation volontaire ne peut être tolérée. Les personnels, les adhérents, les usagers sont responsables financièrement des dégradations qu'elles auraient occasionnées volontairement ou par négligence. Chaque famille doit accompagner les enfants à ranger le matériel. L'accès des animaux est interdit dans tous les locaux utilisés par le centre social, à l'exception des chiens guides d'aveugle. Les vélos doivent être garés à l'extérieur.
- Hygiène et sécurité : Le nettoyage et le rangement sont l'affaire de chacun, tout le monde doit participer. Les locaux sont nettoyés chaque jour. Toutefois, le personnel d'entretien ne se substitue pas aux personnels et adhérents pour ranger et nettoyer. Avant de quitter la structure, la salle doit être rangée et laissée propre. Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux. Les toilettes doivent être laissées propres. Tout accident ou incident doit être signalé à l'accueil et à la direction pour que des réponses adaptées soient mises en oeuvre.

Le directeur du centre social ou son représentant peut demander à quiconque qui, par son comportement, ses écrits ou ses propos, manifeste un manque de respect du public ou du personnel, de quitter immédiatement la structure.

L'association se situe en dehors de toute appartenance politique ou religieuse. Elle se reconnaît dans les valeurs de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France. Elle adhère à : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions Générales d'Utilisation des Actions, Services, Prestations proposées par l'Association

Données RGDP :

L'Association Centre Social OVIV, association loi 1901 à but non lucratif, s'engage à respecter l'ensemble des réglementations (Libertés et informatique et Règlement Général sur la Protection des Données essentiellement).

Le caractère privé de certaines données (Santé, revenu, N° allocataire CAF, Coordonnées...), dont nous devons, par législation ou réglementation être informés, est une de nos préoccupations majeures. Cependant des salariés de l'association, en fonction de leurs missions, responsabilités peuvent y avoir accès - ces derniers étant soumis à des devoirs de discrétions et de confidentialités, imposés par le contrat de travail, et parfois imposés par des contraintes administratives liées à leur(s) mission(s). Toute contravention à ces obligations peut faire l'objet de poursuites civiles, pénales et administratives auxquelles s'associerait le Centre Social OVIV sans aucune réserve.

Activités du centre social :

1) Activités socio-culturelles :

Afin de valider l'inscription, il est indispensable que le règlement de l'activité se fasse en son entièreté en début de saison ainsi que l'adhésion.

Un cours d'essai est possible courant septembre, en ayant rempli son dossier d'inscription dans l'intégralité et en ayant réglé la totalité du coût de l'activité. En cas de non satisfaction, le remboursement de l'activité sera effectuée mais pas celui de l'adhésion.

Un remboursement partiel de l'activité est possible avec un certificat médical.

2) Activités famille et 60 ans et +

L'adhésion est obligatoire pour chaque activité et/ou sortie.

Chaque inscription sera validée si tous les documents demandés sont fournis, avec le règlement du coût de l'activité ou de la sortie.

En cas d'annulation de l'activité ou de la sortie, de notre part, un remboursement sera effectué.

Toutes les activités/ sorties sont soumises à un nombre de personnes inscrites défini ; une liste d'attente est possible.

3) Ludothèque

La Lud'OVIV propose de manière générale des espaces de jeux aménagés pour tous les âges, enfants comme adultes.

Les enfants sont obligatoirement accompagnés par un adulte.

Ses activités se déroulent en itinérance dans les 7 communes de la vallée de la Varèze. Un programme détaillé est édité régulièrement et diffusé sur le territoire et numériquement (site internet, mails, écoles, mairies...).

Les tarifs sont détaillés en annexes ; aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation de l'activité.

Un document de fonctionnement disponible sur demande et lors des rendez-vous de la Lud'OVIV vient préciser ce règlement.

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions Générales d'Utilisation des Actions, Services, Prestations proposées par l'Association

4) Enfance

a) Périscolaire Vernioz :

L'accueil du périscolaire de Vernioz se déroule le matin de **7h à 8h30** et le soir de **16h30 à 18h30**.

Le périscolaire est facturé à la ½ heure et selon le quotient familial.

Le transport en bus est encadré par 3 animateurs.

Les inscriptions et modifications sont possibles jusqu'à 2 jours avant la date souhaitée, avant minuit (ex : pour une inscription le jeudi de la semaine, le dernier délai est mardi soir avant minuit)

En cas d'absence, merci de bien prévenir le centre social. Si l'absence est non justifiée et hors délai, ½ heure sera facturée. Si l'absence est justifiée (nous fournir un justificatif médical) la facturation est annulée.

Le pointage des enfants : Le matin l'enfant est pointé quand il rentre dans les locaux. Le soir, il est pointé quand il sort des locaux.

b) Périscolaire Cheyssieu :

L'accueil du périscolaire de Cheyssieu se déroule le matin de **7h à 8h30** et le soir de **16h15 à 18h15**.

Le périscolaire est facturé à la ½ heure et selon le quotient familial.

Les inscriptions et modifications sont possibles jusqu'à la veille avant minuit (ex : pour une inscription le jeudi de la semaine, le dernier délai est mercredi soir avant minuit)

En cas d'absence, merci de bien prévenir le centre social. Si l'absence est non justifiée et hors délai, ½ heure sera facturée. Si l'absence est justifiée (fournir un justificatif médical) la facturation est annulée.

Le pointage des enfants : Le matin l'enfant est pointé quand il rentre dans les locaux. Le soir, il est pointé quand il sort des locaux.

c) Restaurant scolaire Cheyssieu :

La pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h30 encadrée par la commune de Cheyssieu et un animateur du centre social mis à disposition. Son tarif est de **3,60€**.

Les inscriptions sont à effectuer 11 jours avant la date souhaitée.

d) Périscolaire Montseveroux :

L'accueil du périscolaire de Montseveroux se déroule le matin de **7h à 8h30** et le soir de **16h à 18h30**.

Le périscolaire est facturé **0,70€** le ¼ d'heure.

Les inscriptions et modifications sont possibles jusqu'à la veille avant minuit (ex : pour une inscription le jeudi de la semaine, le dernier délai est mercredi soir avant minuit).

Le pointage des enfants : Le matin l'enfant est pointé quand il rentre dans les locaux. Le soir, il est pointé quand il sort des locaux.

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions Générales d'Utilisation des Actions, Services, Prestations proposées par l'Association

e) Restaurant scolaire Montseveroux :

La pause méridienne se déroule de 12h à 13h30 encadrée par la commune de Montseveroux et un animateur du centre social mis à disposition. Son tarif est de **3,70€**.

Les inscriptions sont à effectuer 2 jours avant la date souhaitée. Il est souhaitable de prévoir les inscriptions sur le mois pour une meilleure adaptation des menus et du service.

Passer le délai des 2 jours, une pénalité de 0,30€ sera effectuée.

Le service de restauration doit être informé de toute absence et toute absence injustifiée sera facturée.

f) Mercredis et Vacances scolaires :

L'accueil des enfants se fait sur 2 sites : Vernioz et Cheyssieu. Chaque site accueille les enfants en 2 groupes : les 3-5 ans et les 6-10 ans.

Les horaires d'accueils sont:

- Le matin de **7h30 à 9h15**
- Avant le repas de **11h30 à 12h**
- Après le repas de **13h à 13h30**
- le soir de **17h à 18h30**

A NOTER : Pour les vacances scolaires

Les Lundis, Mardis et Vendredis, l'accueil est possible en journée ou demi-journée.

Un **forfait de 2 jours est obligatoire** pour les journées de Mercredi et Jeudi. Le Jeudi sera une journée "**Sortie**" pour tous les enfants accueillis, le mercredi sera une journée de préparation avec les enfants participant à la journée de Jeudi.

Pour les périodes de vacances scolaires, les inscriptions commencent 2 semaines avant pour les habitants du territoire et 1 semaine avant pour les habitants hors territoire. Attention, pour les vacances d'été, celles-ci débutent 1 mois avant pour les habitants du territoire et 2 semaines avant pour les habitants hors territoire.

Les inscriptions et modifications sont possibles jusqu'à 3 jours avant la date souhaitée, avant minuit (ex : pour une inscription le jeudi de la semaine, le dernier délai est Lundi soir avant minuit).

Pour une meilleure organisation, les enfants doivent être inscrits sur **un seul site d'accueil**. Dans le cas contraire, la facturation sera doublée.

En cas d'absence, merci de bien prévenir le centre social. Si l'absence est non justifiée et hors délai, la journée ou demi-journée sera facturée. Si l'absence est justifiée (fournir un justificatif) la facturation est annulée.

Alimentation : Conformément à l'arrêté du 8 octobre 2013, reprenant les règlements CE 852/2004 et 853/2004, et toutes autres recommandations des services sanitaires et décisions préfectorales de l'Isère, aucune nourriture extérieure n'est tolérée : les collations, goûters, repas, pique-nique sont garantis et distribués par le Centre Social OVIV (sauf autorisation exceptionnelle).

5) Jeunesse :

Le secteur jeune accueille les jeunes sur le site du Gontard à Monsteroux-Milieu les mercredis après-midi, les vendredis soirs et les vacances scolaires.

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr



/centresocialOVIV



Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions Générales d'Utilisation des Actions, Services, Prestations proposées par l'Association

a) Mercredis après-midis et Vendredis soirs :

Une cotisation de **10€** est demandée en début de saison.

Pour les accueils libres, le jeune peut venir et partir comme il le souhaite entre **14h et 18h30**.

Pour les sorties, cela nécessite une inscription depuis l'espace famille d'INOE. Un coût supplémentaire peut être demandé en fonction de la sortie

b) Vacances scolaires :

Les inscriptions sont obligatoires via l'espace famille d'INOE en fonction du programme d'animation.

Le délai d'annulation est de 3 jours avant la date d'inscription.

Le tarif est à la journée selon le quotient familial (CF grille tarifaires) avec parfois un supplément selon la sortie mentionnée sur le programme d'animation.

En cas d'absence, merci de bien prévenir le centre social. Si l'absence est non justifiée et hors délai, la journée ou demi-journée sera facturée. Si l'absence est justifiée (fournir un justificatif) la facturation est annulée.

Une navette pour récupérer les jeunes dans chaque commune est mise en place le matin. Son tarif est de **1€**. L'inscription pour la navette se fait également dans l'espace famille d'INOE.

Inscriptions et grilles tarifaires :

Sauf mention contraire, toute activité du Centre Social OVIV nécessite le règlement de l'adhésion et une inscription auprès de l'accueil. Après une demande d'inscription, un accès à l'espace famille d'INOE est créé afin que chaque famille soit autonome sur les réservations.

Attention l'espace famille INOE ne prend pas en compte de listes d'attente, merci de contacter l'accueil.

Certaines activités sont facturées selon le quotient familial, et d'autres en tarifs fixes. Les grilles tarifaires se trouvent en page **Annexe 1**.

Modalités de paiement :

Le Centre Social OVIV met tout en oeuvre pour faciliter les règlements. Cependant, les modalités de paiements qui limitent les risques et les temps de gestion sont privilégiées, à savoir : paiement en ligne via la plate-forme INOE sur l'espace Famille.

Pour les autres modalités de règlement (Chèques, Espèces, Carte Bleue, Chèques Vacances, Chèques CESU...), il est nécessaire de se présenter à l'accueil du centre social aux horaires d'ouverture.

Dans certains cas, les paiements peuvent être effectués en plusieurs fois.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions Générales d'Utilisation des Actions, Services, Prestations proposées par l'Association

Modalités de remboursement

Pour rappel du principe : aucun remboursement ni avoir ne sont possibles, sauf si la structure décide d'annuler ou reporter une activité ou une sortie pour diverses raisons.

Dans tous les cas particuliers, le montant de l'adhésion annuelle ne sera jamais remboursé.

Pour les activités enfance/jeunesse, une régularisation pourra être effectuée sur présentation d'un **justificatif médical dans les délais les plus brefs**. Justificatif et délai sont des conditions indissociables pour prendre en compte la régularisation de la facture.

Bénévolat :

Les bénévoles sont des adhérents de l'association.

Le centre social accueille et accompagne des initiatives d'habitants bénévoles. A ce titre, ils sont considérés comme des "collaborateurs occasionnels du centre social" et doivent se conformer au règlement intérieur.

Les bénévoles et les salariés mettent en oeuvre le projet du centre social, dans le respect du rôle et de la place de chacun.

Communication

1) Programme

Les activités paraissant dans nos programmes de vacances, trimestriels, sectoriels... sont données à titre indicatif. L'association se réserve le droit d'annuler jusqu'à la dernière minute certaines activités, de les modifier... le plus souvent pour des raisons indépendantes de sa volonté ou encore pour des raisons de sécurité (les conditions météo sont les raisons les plus fréquentes).

2) Flyers, affiches, tracts, site web

Toutes les publications du centre social sont régies par le droit de la propriété intellectuelle : toute reproduction ou utilisation ne peut se faire que dans le cadre de la loi, et le plus souvent pour un usage personnel et privé.

Modification des CGU

Les conditions générales d'utilisation sont celles actualisées à l'accueil de l'association, 1410 Route des Villages ou sur notre site Internet : cs-oviv.fr

Le Centre Social OVIV se réserve le droit de modifier les présentes conditions à tout moment. Dans ce cas, un message d'alerte en informera les utilisateurs via notre site Internet ou à l'accueil du centre social.

Date :

Signature :

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis





ANNEXE 1 - GRILLES TARIFAIRES

Vacances scolaires

Quotient Familial	Journée	1/2 Journée avec Repas	1/2 Journée sans Repas	Forfait 2 jours (Sortie)
< à 550	7,00 €	5,00 €	3,00 €	19,00 €
de 551 à 620	10,00 €	7,00 €	5,00 €	25,00 €
de 621 à 900	13,50 €	10,50 €	7,50 €	32,00 €
de 901 à 1500	16,50 €	13,50 €	10,50 €	38,00 €
> à 1501	19,50 €	17,00 €	14,00 €	44,00 €

Périscolaire Mercredi

Quotient Familial	Journée	1/2 Journée avec Repas	1/2 Journée sans Repas
< à 550	7,00 €	5,00 €	3,00 €
de 551 à 620	10,00 €	7,00 €	5,00 €
de 621 à 900	13,50 €	10,50 €	7,50 €
de 901 à 1500	16,50 €	13,50 €	10,50 €
> à 1501	19,50 €	17,00 €	14,00 €

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalons, Monsteroux-Milieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis





ANNEXE 1 - GRILLES TARIFAIRES (suite)

Périscolaire L/M/J/V Vernioz et Cheyssieu

Quotient Familial	Tarifs à la 1/2 heure
< à 550	0,80 €
de 551 à 620	0,96 €
de 621 à 900	1,10 €
de 901 à 1500	1,16 €
> à 1501	1,26 €

Activités Socio-Culturelles

Activités	Tarifs
Dessin	225,00 €
Dessin Enfants	150,00 €
Peinture à l'huile	255,00 €
Loisirs Créatifs	165,00 €
Yoga Enfants	170,00 €
Sports Loisirs	135,00 €
Marche	Adhésion uniquement
Scrabble	Adhésion uniquement

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées.

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis





ANNEXE 1 - GRILLES TARIFAIRES (suite)

Lud'OVIV - Espaces de jeux pour tous

HABITANTS	Adhérents territoire	Adhérents hors territoire	Non adhérents territoire	Non adhérents hors territoire
Entrée ponctuelle	1 €/ pers.	1,50€/ pers.		2 €/ pers.
Abonnement annuel <small>(de date à date)</small>	20 €/ foyer	30 €/ foyer		
Prêt de jeu <small>(abonnés)</small>	1,50 €/ jeu/ mois 2 jeux max. par foyer			
ASSISTANTES MATERNELLES, CRÈCHES...				
Entrée ponctuelle	1 €/ enfant	1,50 €/ enfant		2 €/ enfant
Abonnement annuel <small>(de date à date)</small>	30 €/ ass. mat 60 €/ crèche	40 €/ ass. mat		

Lud'OVIV - Espaces de jeux pour tous & motricité

Tarifs entrée	Territoire	Hors territoire
Abonnés Lud'OVIV <small>(habitants & ass. mat, structures)</small>	1 €/ enfant < 6 ans	1,50 € / enfant < 6 ans
Habitants	5 €/ foyer	10 €/ foyer
Assistants maternelles, crèches...	3 €/ enfant	4 €/ enfant

Lud'OVIV - Temps de jeux de société

Participation libre	<p>Chaque participant.e paie ce qu'il veut ou peut en conscience.</p> <p>Il est invité à apporter un plat à partager ainsi que des jeux, s'il le souhaite.</p>
----------------------------	--

* **Territoire :** Auberives sur Varèze, Chalon, Cheyssieu, Cour-et-Buis, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Vernioz